



2024 / 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JAY Hélène - KALIAKOUKAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSES : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
21 mars 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Adoption des comptes administratifs 2023 – Budget Salubrité

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Salubrité.

Fonctionnement	
Recettes	1 874 998,31 €
Dépenses	1 601 205,19 €
Résultat 2023	273 793,12 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	
Reports + / -	517 607,56 €
Investissement	
Recettes	221 273,61 €
Dépenses	117 186,75 €
Résultat 2023	104 086,86 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2022	
Reports + / -	-115 510,59 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	70 000 €
Dépenses	1 746 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,
Vu les instructions budgétaires M57,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Salubrité tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
20			1 André POINTET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

